PÉTITION,

FAITE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 22 janvier 1792.

Par les représentans des villes de commerce et des Colonies réunis.

MESSIEURS,

Les représentans des villes de commerce et des colonies réunis, viennent vous supplier, avec instance, de fixer sans délai votre attention sur les nouveaux désastres qui affligent S Domingue. Si nos coupables ennemis parvenoient encore à vous distraire d'un aussi grand intérêt, si la multitude et la persévérance de nos maux en affoiblit l'impression, nous devons vous annoncer que la situation de la France sera déplorable, lorsqu'elle se trouvera dépouillée de son commerce et de ses Colonies.

Nous vous demandons des secours urgens, indispensables, et qu'aucune considération ne peut arrêter, si vous voulez mettre un terme aux fléaux destructeurs de la plus riche possession de la France.

L'incendie du Port-au Prince met en péril la

subsistance de la province de l'ouest; la guerre civile qui a éclaté dans cette partie, la révolte et le brigandage des négres dans la partie du nord, ont consommé, en quelques mois, les ressources d'une année pour la nourriture des blancs et des nègres. Il n'est aucun de nos ports où le patriotisme et l'humanité n'aient produit des expéditions pour S. Domingue, de la part des armateurs, dont le crédit n'est point ébranlé par cette calamité nationale. Mais le grand nombre de ceux dont la fortune est renversée ou compromise, ne peuvent se livrer à de nouvelles entreprises; ainsi nous vous annonçons, avec douleur, une reduction effrayante dans les armemens de S. Domingue.

Vous avez donc à craindre pour cette colonie, et à prévenir la famine et la suite des épidémies qui se sont déjà manifestées.

Vous avez à pourvoir, non-seulement à la disette des vivres, mais à celle d'instrumens aratoires, d'animaux, de toiles pour vêtemens des nègres, de matériaux de construction.

Nous ne devons pas craindre qu'on nous oppose l'incertitude des évaluations de dommages soufferts; il est notoire que près de trois cent sucreries, et plus de quinze cent cafeyries ont été dévastées ou détruites, que la majeure partie des approvisionnemens de tout genre, qui existoient dans les magasins du commerce au Port-au-Prince, a été consumée par les flammes.

Il est évident que, dans le désordre affreux où

se trouve la colonie, vous ne pouvez pas obtenir, de long-tems, des procès-verbaux détaillés de toutes ces pertes ; et nous ne pouvons supposer que, lorsque les secours les plus urgens sont sollicités par toutes les considérations, par tous les intérêts réunis, des mesures dilatoires conviennent à la justice, à l'humanité, à la dignité des représentans de la nation. Nous vous supplions donc 1°. d'ordonner provisoirement qu'il soit ouvert, en faveur de la colonie de S. Domingue, à la Nouvelle-Angleterre, un crédit de 15 millions pour en faire venir les grains, les salaisons, les bois, les animaux que les Etats-unis peuvent fournir.

2°. Nous demandons, qu'indépendamment de cette mesure, il soit expédié des ports de France, aux dépens de la nation, et le plus promptement possible, dix bâtimens de deux à trois cent tonneaux pour la partie de l'ouest, et autant pour la partie du nord, dont les cargaisons soient en farines, vins, biscuits, légumes, ferremens et grosses toiles.

3°. Qu'attendu la nécessité de tenir au complet les six mille hommes de garnison, désormais nécessaires à S. Domingue, et d'augmenter cet état de force jusqu'à la cessation des troubles, il soit envoyé quatre mille hommes de plus dans les trois premiers mois de cette année, et six cents ouvriers en bâtimens.

Tels sont, MM., les secours de première nécessité que nous nous reprocherions de n'avoir pas sollicité avec importunité, si les allarmes et les pétitions réitérées de toutes les places de commerce, nous avoient laissé quelques considérations nouvelles à vous présenter.

Mais, quelqu'urgentes que soient ces premières mesures, nous ne devons pas vous dissimuler que vous avez de bien plus importans sacrifices à faire pour réparer la perte qu'éprouvera la fortune publique par le désastre de S. Domingue.

Les sucreries et cafeyères détruites fournissoient au chargement et à la navigation de plus de deux cent vaisseaux. Nous estimons, d'après des calculs modérés, qui ont été faits avant l'incendie du Port-au-Prince, à cent vingt millions la somme d'avances nécessaires pour mettre en état de culture et de fabrication ces précieux établissemens. La restitution de cette somme au trésor public, exige nécessairement des termes éloignés; il est impossible que les Colons, déjà endettés envers la métropole, y trouvent un tel crédit, le commerce est hors d'état de faire des avances aussi considérables; et si vous n'y pourvoyez, les faillites successives, qui ne tarderont pas à se déclarer, mettront un désordre général dans la circulation intérieure.

Ce n'est donc pas l'intérêt seul des Colons ruinés, mais celui des gens de mer, des armateurs, des manufacturiers, des ouvriers du royaume,

qui sollicite auprès de vous des avances suffisantes pour le rétablissement des cultures et des fabriques de Saint-Domingue.

Nous remettons sur le bureau l'état estimatif desdites avances; dont la somme total s'élève à cent vingt millions six cent mille livres.

Nous vous demandons la permission de soumettre à votre sagesse une dernière réflexion sur l'état malheureux de S. Domingue. Ce sont des secours et non des loix que nous sollicitons pour cette colonie expirante; des loix hasardées ont précipité sa chûte, et avec elle celle de notre commerce. Des loix interprétatives, soit qu'elles confirment, soit qu'elles rétractent ce qui a été fait, mettent le comble aux désordres; les passions et les crimes, dont cette terre est le théâtre, ne peuvent plus être réprimés que par la combinaison bienfaisante de la sagesse, de l'humanité et de la force. Ainsi signé, les commissaires de l'assemblée générale de la partie françoise de Saint-Domingue.

J. B. Millet, Cougnacq-Mion, Chesneau de la Mègriere, Lebugnes, Sainte-James, Lagourgue et Roustan.

Les députés de Nantes, Thébaudière et Millet.
Du Havre, Chevremont et Homberg, jeune.
De l'Orient, Berard.
De Marseille, Abeille, Greling.
De Saint-Quentin, Cottin, l'ainé.

Plus bas, les signatures qui suivent :

G. Homberg, Wiellaud, L. Amet,
Colow, Carmikael.

ETAT des besoins indispensables pour rétablir les habitations, bourgs et embarcadaires incendiés, réduits en argent des Colonies.

SAVOIR,

Les bâtimens de 200 sucreries à 120 mille livres chaque..............	24,000,000
Ceux de 1200 caffeyeres et ustensiles d'habitation à 30 mille l. chaque....	36,000,000
Pour les moulins des sucreries ; sans couvert. pour le manège, à 36 mille	7,000,000
Pour 10 mille mulets à 700 l. la pièce.	7,000,000
Pour 10 mille bêtes à cornes à 300 l..	3,000,000
Pour 200 mille outils aratoires; savoir, houes, serpes, haches, ect. à 3.	600,000
Pour les ustensiles de 200 sucreries, tels que chaudières, écumoires, cuillères et corbins..............	6,000,000
Pour 12 mille nègres à 2500 liv.....	30,000,000
Pour le rétablissemens des bâtimens des bourgs et embarcadaires......	4,000,000
Pour vêtemens de 10 mille nègres, à 30 liv. par tête..................	3,000,000
TOTAL......	120,600,000

DISCOURS AU ROI,

Du 22 Janvier 1791.

SIRE,

Nous ne venons pas affliger Votre Majesté par le récit des nouveaux malheurs de Saint-Domingue, nous prenons la liberté de recommander à sa protection et à sa bonté paternelle, nos remontrances et nos demandes, de secours très-pressans, au corps législatif.

Signé de même que la pétition.

Réponse du Roi.

Je suis infiniment touché des nouveaux malheurs de Saint-Domingue ; j'apprendrai avec satisfaction que le corps législatif a acquiescé à vos demandes, les Colonies peuvent compter sur ma protection.

De l'Imprimerie du Journal des Colonies.